

**CESER** : **6 Juillet 2020**  
**Intervention n°** :  
**Document** : **Redémarrage et transitions – Six axes pour la Bretagne de demain**  
**Orateur** : **Evelyne Lucas**

---

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Dans une perspective volontariste pour dessiner « la Bretagne de demain », le Conseil régional fixe six axes d'évolution, puisant largement dans la Breizh Cop.

Certains de ces axes s'intéressent au fonctionnement de la Région et de ses services, sur lesquels la collectivité a toute latitude et capacité. Elle engage son propre budget dans la réduction de ses consommations d'énergie, le recours aux énergies renouvelables et la numérisation croissante des services publics. Le Conseil régional, par ses actions, porte une valeur d'exemplarité pour d'autres acteurs.

D'autres axes, cependant, s'apparentent plus à des vœux pour lesquels un travail de concrétisation et de précision est nécessaire.

Ainsi de la mobilisation collective et partenariale pour le redémarrage de la vie économique et sociale régionale face à la crise actuelle. Le Conseil régional met en évidence le contexte incontournable de restrictions budgétaires, d'où découlera une recherche accrue d'efficacité de la dépense publique. Nous nous sommes souvent fait les avocats de cette recherche d'efficacité dans l'allocation des budgets publics. Nous ne pouvons qu'insister dans ce moment crucial sur la nécessité impérieuse de renforcer la cohérence des actions et de s'attaquer à la redondance de structures publiques ou parapubliques, souvent à caractère associatif, au sein de notre écosystème. A tout le moins, il conviendrait que ces structures fassent l'objet de mesure de leurs performances respectives au regard de leurs soutiens publics.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil régional annonce la création d'ici la fin de l'année d'un « groupe régional d'expertise » sur les transitions écologiques et climatiques, et conforter un « service d'accompagnement à la rénovation énergétique ». Il existe pourtant déjà des instances participatives de débats et de propositions sur les questions écologiques et climatiques, en particulier la Conférence Bretonne des Ressources, la Conférence Bretonne de la Transition Energétique et l'Assemblée Bretonne de l'Eau, ainsi qu'un conseil scientifique pour la Breizh Cop. Qu'apporterait ce groupe régional d'experts de plus ou de mieux ?

Pour la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été créées par les collectivités territoriales les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) ; celles-ci sont déployées déjà largement sur le territoire breton et apportent aux particuliers les conseils en rénovation de l'habitat et économie d'énergie. N'y a-t-il pas là une superposition de structures

parapubliques et publiques portant les mêmes objectifs et une contradiction avec le principe de subsidiarité ?

Par ailleurs, les engagements en faveur du « bien manger pour tous » entendent favoriser les circuits courts et locaux dans la distribution des produits alimentaires. Le développement de ces derniers répond effectivement à une demande sociale de plus en plus large. Mais nous ne pouvons laisser croire que les outils de production agricole et agroalimentaire bretons ne soient destinés qu'à une clientèle de proximité. Leurs capacités, les investissements mobilisés, la qualité des produits et l'expertise acquise par les entreprises agricoles et agroalimentaires les destinent à s'adresser à des clientèles françaises et étrangères, qui sont intéressées par les vertus des produits bretons.

Le soutien envisagé à Produit en Bretagne pour la diffusion des démarches de responsabilité sociale et environnementale ne doit pas masquer que d'autres clubs d'entreprises et clusters régionaux œuvrent également en ce sens et pourraient bénéficier du soutien de la Région pour déployer cette démarche RSE.

Suivant l'ambition d'autonomie énergétique de la Bretagne, le Conseil régional fixe des objectifs d'augmentation de la production de gaz renouvelable et d'électricité d'origine éolienne terrestre et marine. De nombreux projets existent dans ces domaines mais les réalisations qui voient le jour restent limitées. Les raisons de ce retard dans la production d'énergies renouvelables sont connues. Aussi, afin d'atteindre les objectifs fixés, la collectivité régionale se doit d'agir pour et d'influer, auprès de l'Etat notamment, pour accélérer la mise en œuvre des projets, réduire les temps administratifs de leur instruction, éviter la prééminence d'intérêts individuels dans certains recours contre ces projets.

Enfin, il est étonnant que, dans les projections sur la transition numérique, n'apparaisse pas le programme Bretagne Très haut Débit (BTHD). Le confinement de la population durant les mois de mars à juin a conduit à un large déploiement du télétravail. Il a révélé également l'impératif de numérisation des activités des commerces de proximité. La qualité des connexions et l'insuffisance des réseaux dans certaines parties du territoire régional a gêné le recours massif et imprévu au numérique des salariés et commerçants. Pour autant, ces modalités de travail vont perdurer et se développer. Des actions de formation, la mise en place de plateformes spécialisées pour les commerçants sont nécessaires et en cours de création. Mais l'adaptation de notre économie à ces mutations requiert une infrastructure offrant des débits très élevés et une haute qualité de service, portés a priori par BTHD. Il est donc urgent que les investissements prévus se réalisent, l'horizon de 2026 restant encore bien lointain.

Je vous remercie de votre attention.